

La pollution de l'air intérieur: un enjeu de santé publique

Introduction

Peintures Onip est le 1^{er} fabricant français à proposer 90 % de ses produits intérieurs labélisés Ecolabel Européen ou NF Environnement.

Fort de son expérience en développement de produits respectueux de l'environnement et de la santé humaine, Peintures Onip poursuit sa dynamique en améliorant la **qualité de l'air intérieur**.

80%

De notre temps passé en espace clos (habitat, bureau, transports...)

L'air intérieur est

5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur.

Purifier l'air intérieur améliore la qualité de vie à l'intérieur de notre habitat, prévient et lutte contre les allergies respiratoires et autres bactéries.

La pollution de l'air intérieur est devenue en quelques années un enjeu majeur de santé publique poussant les pouvoirs publics à légiférer afin d'encadrer les émissions présentes dans les lieux recevant du public.

Une législation dédiée à la qualité de l'air intérieur

La loi du Grenelle 2, notamment le décret du 2 décembre 2011, rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public potentiellement sensible (crèches, écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs). A terme, l'ensemble des lieux clos devront respecter les taux d'émissions de formaldéhyde en vigueur.

Les collectivités locales sont les premières concernées par l'application du Grenelle de l'environnement et deviennent de ce fait un marché potentiel.

Les taux d'émissions de formaldéhyde en espace clos :

- **30 µg /m³** pour une exposition inférieure à 30 minutes
- **10 µg /m³** pour une exposition prolongée

Une étiquette pour informer le consommateur

Au 1^{er} septembre 2013, tous les produits de construction et de décoration seront munis d'une étiquette qui indique leur niveau d'émission en polluants volatils. Les produits concernés par cette nouvelle réglementation sont destinés à un usage intérieur. Le niveau d'émission du produit est indiqué par une classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon le principe déjà utilisé pour l'électroménager ou les véhicules.

Les produits de la gamme ONIP concernés sont d'ores et déjà étiquetés A+.

Etiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

4^e maladie mondiale

Les maladies allergiques (asthme, conjonctivite, allergie alimentaire) concernent **18 millions de personnes**, soit 25 à 30 % de la population française.